



Séminaire du 3 décembre 2014

Le schéma départemental de coopération intercommunal 2011

Démarche relative aux syndicats « verts »

Véronique Poirot

responsable de l'unité gestion durable de l'eau et bruit – DDT
de l'Isère

Direction départementale des Territoires – unité gestion durable de l'eau et bruit

Rappel des objectifs fixés en 2010 :

- **Achever la carte intercommunale** par le rattachement des dernières communes isolées à un EPCI à fiscalité propre;
- **Rationaliser les périmètres** des EPCI à fiscalité propre (seuil des 5000, 10 000 en Isère) ;

Pour les syndicats « verts » :

- **Simplifier** l'organisation intercommunale par la réduction du nombre de syndicats ;
- Supprimer les **syndicats obsolètes** ;

En Isère, deux objectifs supplémentaires :

- **Maintenir des syndicats dans des domaines techniques** auxquels l'intercommunalité à fiscalité propre ne répond pas toujours de manière pertinente
- Organiser la coopération des structures syndicales à une **échelle plus vaste**.

Un émiettement de la gestion de l'eau potable, comme de l'assainissement.

Quelques chiffres 2011:

317 services en eau potable, dont 53 EPCI (37 prod et dist, 16 prod, 264/533 communes ayant gardé au moins la compétence distribution)

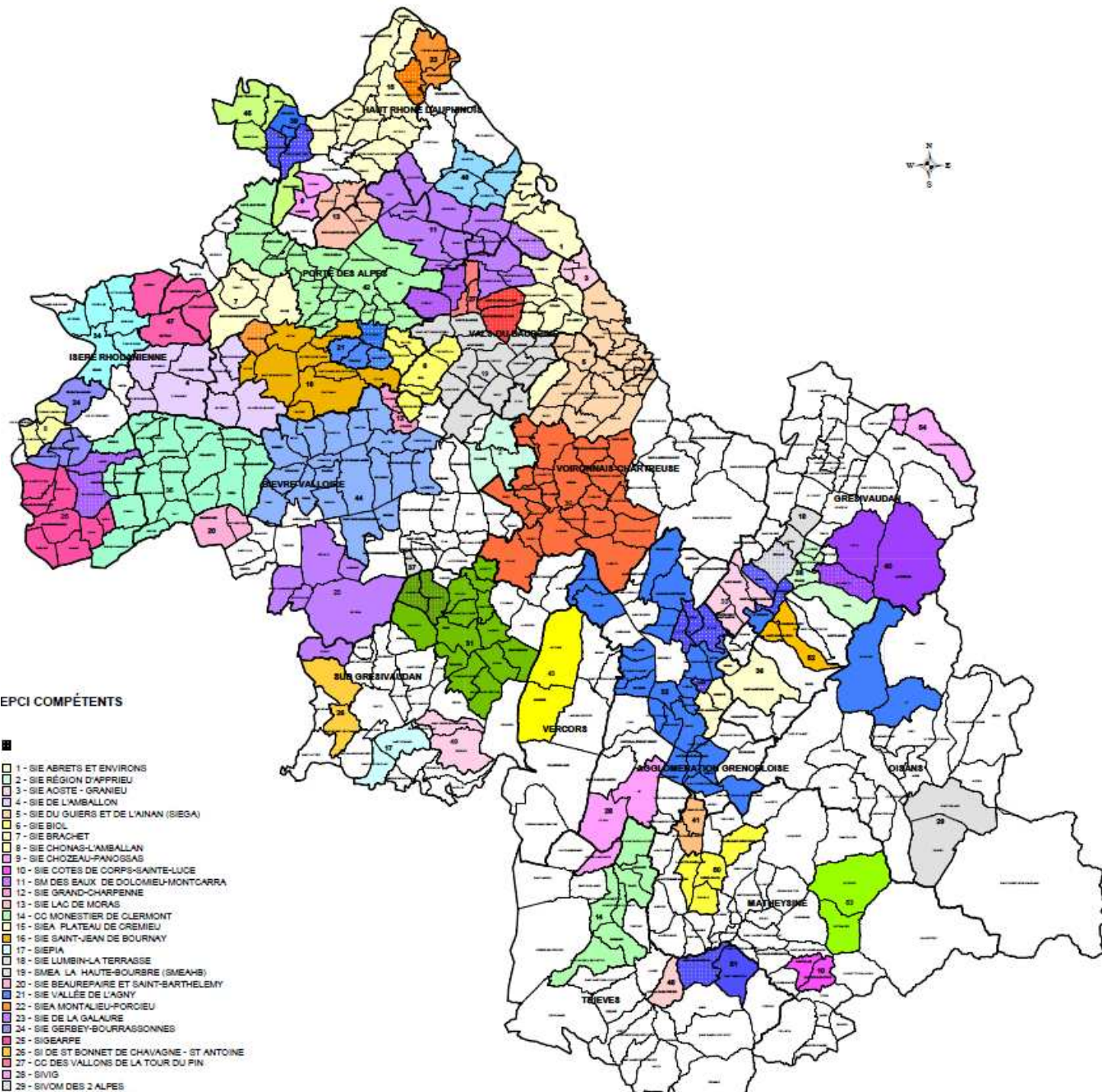
Les services AEP sont nombreux et en majorité de petite taille.

Une moitié nord-ouest avec une coopération intercommunale plus marquée.

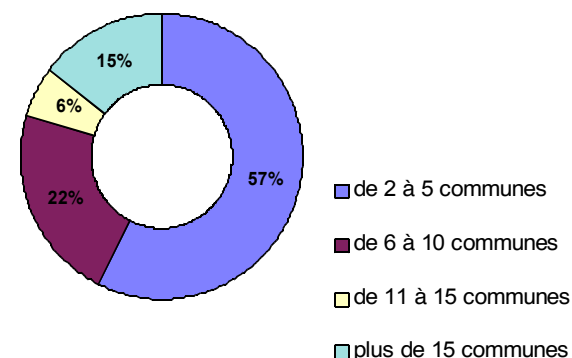
Pourquoi cet émiettement ?

- Une dispersion de la ressource avec un nombre important de captages (près de 1200).
- L'abondance de la ressource.

L'Isère, une exception ? Non les autres départements de montagne connaissent le même émiettement des services.



Tailles des EPCI AEP



Réalisation d'un diagnostic (RPQS, SISPEA, Schéma, connaissance au terrain...) : caractérisation et analyse du tissu syndical ; difficulté liée à l'enchevêtrement des services

Moteurs de structuration en eau potable :

1. Obtenir une **assiette financière** suffisante pour porter les enjeux du renouvellement des réseaux, garantir la **qualité de l'eau**, et les améliorer modalités de **gestion des services**,
2. Améliorer la **sécurité de l'alimentation** en eau potable, **optimiser les investissements**, améliorer la **connaissance de la ressource en eau, leur technicité** ;
3. Favoriser une **meilleure gestion technique** des services en **mutualisant les moyens**, notamment par fusion des services superposés ou fortement interconnectés.

En assainissement, les enjeux sont les suivants :

1. Obtenir une **assiette financière** des services suffisante pour permettre les investissements nécessaires à l'obtention des objectifs du SDAGE et améliorer les modalités de gestion des services ;
2. Favoriser une **meilleure gestion des réseaux**, améliorer les taux de collecte, lutter contre les eaux parasites et permettre une optimisation du traitement des effluents en regroupant les compétences assainissement «collecte, transit, traitement » ;
3. **Accroître les solidarités** : élargir les périmètres de certains syndicats pour englober des communes périphériques.

Le SDCI a donné lieu à des préconisations et des orientations.

En ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement, le schéma a affiché des **orientations**, déclinées sur les 13 territoires de l'Isère :

Principe : s'appuyer sur un EPCI « moteur » en

- Élargissant son périmètre aux petits syndicats alentours et aux communes autonomes ;
- Élargissant son périmètre au territoire d'un EPCI à fiscalité propre ;

Sur des territoires sans syndicat « moteur », l'orientation du SDCI était la prise de compétence par la CC, donc mutualiser les moyens pour créer un service.

Les suites du SDCI :

- Les orientations ont incité des collectivités (syndicats, CC et CA) à engager une réflexion sur une gestion mutualisée de l'eau et de l'assainissement ;
- Une meilleure connaissance des services ;
- Dissolution des syndicats obsolètes.

Pour le prochain SDCI 2015

243 AEP, 247 Ass Col, 90 ANC = 580 services

Le contexte :

- Contexte économique, durcissement de la réglementation (directives européennes, décret rendement...)
- Loi MAPTAM et la métropole grenobloise
- Baisse de l'assiette de facturation et des subventions

Un **diagnostic** avec une meilleure connaissance des services

Les **moteurs de structurations** : anticipation, gestion durable, rendement

...